



## AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Louis qu'à une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal a adopté son règlement 537-21 intitulé :

Règlement 537-21 décrétant une dépense en immobilisation et un emprunt au montant de 1 107 100 \$ en vue de la construction d'un garage municipal;

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 septembre 2021.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Louis, ce 7 octobre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joscelyne Charbonneau', is positioned above the printed name.

Joscelyne Charbonneau  
Directrice générale et secrétaire-